



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6 492

Lundi 02 Janvier 2017

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 495.99

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : +0,13%

VARIATION SUR L'ANNEE : +0,13%

TUNINDEX20 : 2 322.60

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : +0,02%

VARIATION SUR L'ANNEE : +0,02%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 802,32	-0,67%	-0,67%
8300	INDICE DES BANQUES	3 494,07	-0,60%	-0,60%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 003,07	-0,70%	-0,70%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 228,99	-1,50%	-1,50%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 266,53	0,31%	0,31%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 151,30	0,39%	0,39%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	5 006,06	1,43%	1,43%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 599,98	2,05%	2,05%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	5 823,16	1,47%	1,47%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	2 254,86	1,15%	1,15%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 277,60	1,01%	1,01%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	782,91	0,74%	0,74%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1 828,71	0,71%	0,71%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	21-06-2016	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	9,770	9,800	9,800	9,800	9,550		
2	1	0,650	06-05-2016	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	19,000	19,200	19,400	19,500	19,000		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,610	0,600	0,600	0,600	0,590		
4	5	1,500	20-07-2016	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	27,390	27,390	27,100	27,390	27,020		
5	10	4,000	15-06-2016	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	89,750	87,060	88,000	89,000	87,060		
6	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	18,350	18,700	18,700	18,700	18,700		
7	5	1,000	21-06-2016	TL - Tunisie Leasing	18,360	17,810	17,810	17,810	17,810		
8	1	0,300	03-06-2016	BT - Banque de Tunisie	7,840	7,820	7,800	7,820	7,770		
9	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	3,900	3,920	3,920	3,920	3,920		
10	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	9,090	9,100	9,100	9,200	9,100		
11	5	1,100	29-06-2016	AMEN BANK	24,200	24,200	24,200	24,200	24,190		
12	1	0,230	26-05-2016	ATB - Arab Tunisian Bank	4,560						
13	5	0,550	01-07-2016	UIB - Union Internationale de Banques	18,400	18,390	18,370	18,390	18,370		
14	5	1,500	15-07-2016	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	44,500						
15	5	0,850	26-05-2016	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,000	15,000	14,990	15,000	14,990		
16	1	0,220	20-06-2016	ATL - Arab Tunisian Lease	3,010	3,000	3,010	3,010	3,000		
17	1	0,230	01-07-2016	PGH - Poulina Group Holding	6,880	6,900	6,890	6,900	6,740		
18	10	9,200	01-06-2016	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	120,000						
19	1	0,450	18-07-2016	SMG - Société Magasin Général S.A.	24,940	25,680	25,680	25,680	25,680		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	2,520	2,550	2,540	2,550	2,540		
21	1	0,210	15-07-2016	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	3,760	3,830	3,790	3,850	3,750		
22	1	0,100	15-08-2016	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,940	1,940	1,900	1,950	1,900		
23	1	0,120	15-07-2016	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,400	2,390	2,400	2,400	2,350		
24	10	1,400	15-06-2016	TJL - Attijari Leasing	19,700	19,690	19,690	19,690	19,690		
25	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	3,130	3,180	3,150	3,180	3,010		
26	5	0,600	01-07-2016	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	8,840	8,770	8,770	8,770	8,770		
27	5	0,250	13-06-2016	MODERN LEASING	3,850	3,890	3,880	3,890	3,880		
28	1	0,050	23-09-2015	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,450	1,480	1,480	1,480	1,420		
29	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	1,750	1,800	1,780	1,800	1,710		
30	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	6,040	6,210	6,190	6,210	6,010		
31	1	0,100	04-08-2016	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,040	2,100	2,130	2,130	2,100		
32	5	0,650	31-07-2015	WIFACK INTERNATIONAL BANK	7,600	7,600	7,590	7,600	7,550		
33	1	0,240	30-06-2016	Société ESSOUKNA	3,850	3,940	3,940	3,940	3,940		
34	1	0,240	18-10-2016	ADWYA - Société Adwya	6,280	6,370	6,270	6,370	6,270		
35	1	0,200	26-07-2016	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	2,830	2,800	2,850	2,850	2,800		
36	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	1,240	1,240	1,240	1,240	1,210		
37	1	0,570	11-07-2016	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,810	7,900	7,900	7,900	7,900		
38	5	0,410	24-06-2016	HANNIBAL LEASE	9,260						
39	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	3,510	3,600	3,520	3,600	3,520		
40	5	0,500	11-07-2016	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,490	8,290	8,290	8,290	8,290		
41	1	0,650	27-06-2016	ENNAKL Automobiles	14,400	14,480	14,480	14,480	14,400		
42	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	3,570	3,570	3,600	3,650	3,510		
43	1	0,225	17-06-2016	OTH - One Tech Holding	8,500	8,750	8,750	8,750	8,750		
44	1	0,920	11-07-2016	CITY CARS	15,510	15,510	15,510	15,510	15,510		
45	1	1,400	15-05-2016	EURO-CYCLES	40,850	40,710	40,750	40,800	40,500		
46	1	0,210	15-06-2016	CELLCOM	6,670						
47	1	0,285	28-06-2016	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,560	13,960	13,850	13,960	13,700		
48	2	0,200	12-07-2016	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	3,350	3,360	3,390	3,390	3,360		
49	1	0,200	01-07-2016	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,110	4,140	4,140	4,140	4,140		
50	10	0,450	30-06-2016	Société Délice Holding	15,520	15,500	15,500	15,500	15,500		
51	1	0,065	22-07-2016	UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	4,930	4,800	4,800	4,920	4,790		
52	1	0,310	28-06-2016	UNIMED - Unité de Fabrication de Médicaments	10,000	10,200	10,000	10,200	10,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
53	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	15,500	15,600	15,600		
54	1	0,550	08-04-2016	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,850	8,590	8,590		
55	25	5,000	20-06-2016	Air Liquide Tunisie	136,900				
56	5	1,100	27-06-2016	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,100	25,070	25,070		
57	10	2,000	03-05-2016	Placements de Tunisie - SICAF	40,170				
58	5	2,000	15-05-2016	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	36,000				
59	10	0,800	18-08-2016	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	22,300				
60	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,630				
61	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	46,300	47,680	47,680		
62	1	0,500	20-06-2016	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,900				
63	5	1,000	23-05-2016	SALIM - Société d'Assurances SALIM	40,000				
64	5	0,200	10-09-2015	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	10,950				
65	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	7,050				
66	1	0,100	01-07-2016	BEST LEASE	1,760				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

LUNDI 02 JANVIER 2017

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
67	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	1,880	1,830	1,900	1,900	1,830	B	9,600
68	1			Société SERVICOM	9,780	9,890	9,600	9,890	9,600		
69	1			Société Carthage Cement	2,060	2,100	2,070	2,100	2,060		
70	1	0,350	23-06-2016	Société HEXABYTE	4,260	4,270	4,140	4,270	4,140		
71	1			Société AE TECH	0,900	0,910	0,920	0,920	0,880		
72	1	0,100	01-08-2016	Société LAND'OR	9,650	9,720	9,930	9,930	9,720		
73	1	0,450	30-06-2016	Société New Body Line	6,900	6,900	6,900	6,900	6,750		
74	1	0,085	08-07-2016	Société CEREALIS SA	5,170	5,160	5,180	5,240	5,160		
75	1	0,025	03-08-2016	TGH - Société Tawasol Group Holding	0,540	0,550	0,550	0,560	0,540		
76	1	0,050	25-05-2016	Société OfficePlast	3,100	3,130	3,100	3,130	3,100		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
77	1	0,060	17-08-2015	SOTEMAIL				B	2,220
78	1			MIP – Maghreb International Publicité					

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
79	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,900	1,900	1,900		

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS				DERNIERE ÉCHEANCE	ÉCHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
											INDICATEUR	SEUIL EN %
	LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
80	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2016	98,000	100,390	100,390	51,693		
81	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. :	1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2016	100,700					
82	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	90,500					
83	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. :	1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2016	98,750					
84	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2016	94,670					
85	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2016	99,400					
86	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2016	99,150					
87	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	15-01-2016	99,600					
88	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2016	96,390					
89	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. :	1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	08-04-2016	100,000					
90	BTA 6 ANS 5,75% JANVIER 2021	V. F. :	1 000 Dinars	B0121	13-01-2021	13-01-2016	100,000					
91	BTA 8 ANS 6% AVRIL 2023	V. F. :	1 000 Dinars	B0423	13-04-2023	13-04-2016	100,000					
92	BTA 11ANS 6,3% OCTOBRE 2026	V. F. :	1 000 Dinars	B1026	13-10-2026	14-10-2016	97,400					
93	BTA 8 ANS 6% JANVIER 2024	V. F. :	1 000 Dinars	B0124	13-01-2024		100,000					
94	BTA 12 ANS 6,7% AVRIL 2028	V. F. :	1 000 Dinars	B0428	13-04-2028		100,000					
95	BTA 6 ANS 6% FEVRIER 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0222	15-02-2022		100,000					
96	BTA 10 ANS 6,3% MARS 2026	V. F. :	1 000 Dinars	B0326	15-03-2026		100,000					
97	BTA 7 ANS 6% OCTOBRE 2023	V. F. :	1 000 Dinars	B1023	12-10-2023		100,000					
	EMPRUNT NATIONAL											
98	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19	20-06-2019	20-06-2016	96,120					
99	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21	20-06-2021	20-06-2016	98,700					
100	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24	20-06-2024	20-06-2016	100,000					
101	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19H	20-06-2019	20-06-2016	94,090					
102	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21H	20-06-2021	20-06-2016	100,000					
103	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24H	20-06-2024	20-06-2016	100,000					
	LES EMPRUNTS											
104	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2016	100,000					
105		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2016	100,000					
106		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2016	100,000					
107		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2016	100,000					
108		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2016	100,000					
109		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2016	100,000					
110	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2016	100,000					
111		EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Fixe Cat. A 5ans AP à 7,40% j. 30/10		JS5AF	30-10-2020	30-10-2016	100,000					
112		EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Fixe Cat. B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 30/10		JS5BF	30-10-2022	30-10-2016	100,000					
113		EO ATTIJARI BANK Subordonné 2015 Variable Cat. B 7ans AP à TMM+2,10% 2 ans de franchise j. 30/10		JS5BV	30-10-2022	30-10-2016	100,000					
114	BH	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2016	100,000					
115		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2016	100,000					
116		EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06		BH31F	28-06-2020	28-06-2016	100,000					
117		EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06		BH31V	28-06-2020	28-06-2016	100,000					
118		EO BH Subordonné 2015 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 29/05		BS5AF	29-05-2020	29-05-2016	100,380					
119		EO BH Subordonné 2015 Variable Catégorie A 5ans AP TMM+1,95j. 29/05		BS5AV	29-05-2020	29-05-2016	100,000					
120		EO BH Subordonné 2015 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 29/05		BS5BF	29-05-2022	29-05-2016	100,000					
121		EO BH Subordonné 2016/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 06/05		BS6AF	06-05-2021		100,000					
122		EO BH Subordonné 2016/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+1,95% j. 06/05		BS6AV	06-05-2021		100,000					
123		EO BH Subordonné 2016/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 06/05		BS6BF	06/05/2023		100,000					
124	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2016	100,000					
125		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2016	100,000					
126		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2016	100,000					
127		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2016	100,000					
128		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2019	29-05-2016	97,900					
129		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	15-01-2016	100,000					
130		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	15-01-2016	100,000					
131		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	15-01-2016	100,000					
132		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05		T13SF	02-05-2018	02-05-2016	100,000					
133		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05		T13SV	02-05-2018	02-05-2016	100,000					
134		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10		T13AF	03-10-2018	03-10-2016	100,190					
135		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10		T13AV	03-10-2018	03-10-2016	100,000					
136		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10		T13BF	03-10-2020	03-10-2016	100,000					
137		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02		T32AF	05-02-2019	05-02-2016	100,000					
138		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02		T32AV	05-02-2019	05-02-2016	100,000					
139		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02		T32BF	05-02-2021	05-02-2016	99,200					
140		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 28/04		T41AF	28-04-2019	28-04-2016	100,000					
141		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,20% j. 28/04		T41AV	28-04-2019	28-04-2016	100,000					
142		EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 28/04		T41BF	28-04-2021	28-04-2016	100,000					
143		EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,55% j. 15/12		T42AF	15-12-2019	15-12-2016	100,000					
144		EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 15/12		T42BF	15-12-2021	15-12-2016	100,000					
145		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/05		T51AF	15-05-2020	15-05-2016	100,000					
146		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,30% j. 15/05		T51AV	15-05-2020	15-05-2016	100,000					
147		EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 15/05		T51BF	15-05-							

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIERE ÉCHEANCE	ÉCHEANCE PRECEDEENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURSUS *	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUIL EN %
184	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2016	100,000					
185		EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2016	100,000					
186		EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2016	100,000					
187		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2016	100,000					
188		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2016	91,120					
189		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2016	99,090					
190		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2016	100,000					
191		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2016	100,000					
192		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2016	100,000					
193		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 18/06	US5AF	18-06-2020	18-06-2016	100,000					
194	C I L	EO UIB Subordonné 2015 - Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+1,95% j. 18/06	US5AV	18-06-2022	18-06-2016	100,000					
195		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 18/06	US5BF	18-06-2022	18-06-2016	100,000					
196		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2016	100,000					
197		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2016	100,000					
198		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2016	100,000					
199		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018	22-02-2016	100,000					
200		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018	22-02-2016	100,000					
201		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018	06-12-2016	100,000					
202		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020	06-12-2016	100,000					
203		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019	15-07-2016	100,000					
204	BTKD	EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019	15-07-2016	100,000					
205		EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CIL42	30-01-2020	30-01-2016	100,000					
206		EO CIL 2015 / 1 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/06	CL51F	15-06-2020	15-06-2016	99,990					
207		EO CIL 2015 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 15/06	CL51V	15-06-2020	15-06-2016	100,000					
208		EO CIL 2015 / 2 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 30/10	CL52F	30-10-2020	30-10-2016	100,440					
209		EO CIL 2015 / 2 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 30/10	CL52V	30-10-2020	30-10-2016	100,000					
210		EO CIL 2016 / 1 Fixe 5ans AP à 7,5% j. 16/05	CL61F	16-05-2021		100,000					
211		EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTk9A	26-02-2017	26-02-2016	100,000					
212		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTk9B	26-02-2020	26-02-2016	100,000					
213		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTk9C	26-02-2025	26-02-2016	100,000					
214	ATL	EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTk9D	26-02-2030	26-02-2016	100,000					
215		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTk2F	15-11-2019	15-11-2016	98,830					
216		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11	BTk2V	15-11-2017	15-11-2016	100,000					
217		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BS4AF	15-12-2019	15-12-2016	100,000					
218		EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12	BS4AV	15-12-2019	15-12-2016	100,000					
219		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4BF	15-12-2021	15-12-2016	100,000					
220		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2016	99,750					
221		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2016	100,000					
222		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2016	100,000					
223		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2016	100,000					
224	MEUBLATEX	EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2016	99,260					
225		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2015	100,000					
226		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2016	99,190					
227		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2016	100,000					
228		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020	15-11-2016	100,000					
229		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020	15-11-2016	100,000					
230		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019	17-03-2016	100,000					
231		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL42A	19-05-2019	19-05-2016	100,000					
232		EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42B	19-05-2019	19-05-2016	100,000					
233		EO ATL 2014/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 19/05	AL42C	19-05-2021	19-05-2016	100,000					
234	ATTIJARI LEASING	EO ATL 2014/3 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,60% j. 09/02	AT43A	09-02-2020	09-02-2016	100,000					
235		EO ATL 2014/3 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 09/02	AT43C	09-02-2022	09-02-2016	100,000					
236		EO ATL 2015-1 Catégorie A 5ans AP à 7,65% j. 13/07	AT51A	13-07-2020	13-07-2016	100,000					
237		EO ATL 2015-1 Catégorie B 5ans AP à TMM +2,30% j. 13/07	AT51B	13-07-2020	13-07-2016	100,000					
238		EO ATL 2015-1 Catégorie C 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 13/07	AT51C	13-07-2022	13-07-2016	100,000					
239		EO ATL 2015/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 25/02	AL52A	25-02-2021		100,000					
240		EO ATL 2015/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+2,35 j. 25/02	AL52B	25-02-2021		100,000					
241		EO ATL 2015/2 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 25/02	AL52C	25-02-2023		100,000					
242		EO ATL 2016/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,50% j. 27/06	AL61A	27-06-2021		100,000					
243		EO ATL 2016/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,75% 2 ans de franchise j. 27/06	AL61C	27-06-2023		100,000					
244	MOD. LEASING AIL	EO Meublalex 20015 Fixe Tr A 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15A	30-06-2023		100,000					
245		EO Meublalex 20015 Fixe Tr B 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15B	30-06-2023		100,000					
246		EO Meublalex 20015 Fixe Tr C 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15C	30-06-2023		100,000					
247		EO Meublalex 20015 Fixe Tr D 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 30/06	MX15D	30-06-0							

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE	VALEURS	REFERENCE			Indicateur	Seuil
320				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)				
321				MONOPRIX	(da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)				
322				MONOPRIX	(da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)				
323				MONOPRIX	(da. 1/5. 16/06/2015 – MNP15)				
324				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	1,690	1,690		
325				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)				
326				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)				
327				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)				
328				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)				
329				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)				
330				SFBT	(da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)				
331				SFBT	(da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)				
332				SFBT	(da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)				
333				SFBT	(da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)				
334				SFBT	(da. 1/8 20/05/2014- SFB14)				
335				SFBT	(da. 1/6 12/05/2015- SFB15)				
336				SFBT	(da. 1/7 04/05/2016- SFB16)				
337				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)				
338				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)				
339				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)				
340				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)				
341				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)				
342				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)				
343				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)				
344				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)			B	
345				SPDIT	(da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)				
346				AMS	(da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)				
347				AMS	(da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)				
348				AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)				
349				AMS	(da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)				
350				AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)				
351				AMS	(da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)				
352				AMS	(da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)				
353				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)				
354				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)				
355				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)				
356				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,500	3,500		
357				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)				
358				BH	(da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)				
359				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)				
260				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)				
261				BH	(da. 1/3. 27/07/2015 - BH15)				
262				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)				
363				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)				
364				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)				
365				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)				
366				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)				
367				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)				
368				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)				
369				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)				
370				Tunisie Leasing	(da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)				
371				Tunisie Leasing	(da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)				
372				Tunisie Leasing	(da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)				
373				Tunisie Leasing	(da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)				
374				Tunisie Leasing	(da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)				
375				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)				
376				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)				
377				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)				
378				BT	(da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)				
379				BT	(da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)				
380				BT	(da. 1/3 28/06/2013 – BT13)				
381				BT	(da. 1/5 03/06/2016 – BT16)				
382				Air Liquide Tunisie	(da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)				
383				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	161,950			
384				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	94,130			
385				Air Liquide Tunisie	(da 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	80,450			
386				Air Liquide Tunisie	(da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	54,440			
387				Air Liquide Tunisie	(da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	38,070			
388				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	28,200			
389				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	25,750			
390				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	24,210			
391				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	21,220			
392				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	24,980			
393				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	20,560			
394				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	21,220			
395				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	19,470			
396				Air Liquide Tunisie	(da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	13,840			
397				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	15,900			
398				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	12,630			
399				Air Liquide Tunisie	(da 1/25 07/09/2015 – ALQ15)	5,870			
400				UBCI	(da 1/28 05/09/2016 – ALQ16)	4,890	5,290	5,290	
401				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,820			
402				UBCI	(da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	22,670			
403				UBCI	(da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	17,580			
404				BNA	(da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,530			
405				AMEN BANK	(da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,070			
406				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,500			
407				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,240			
408				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,180			
409				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,510			
410				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,470			
411				AMEN BANK	(da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,620			
412				ATB	(da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,830			
413				ATB	(da. 1/24. 01/08/2016 – AB16)	1,020			
414				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,920			
415				ALKIMIA	(da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,600			
416				ALKIMIA	(da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,340			
417				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,070			
418				SIMPAR	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,330			
419				SIMPAR	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	6,670			
420				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	18,730			
421				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)	13,600			
422				SIMPAR	(da. 1/7. 01/07/2010 – SIM10)	9,830			
423				SIMPAR	(da. 1/8. 02/07/2012 – SIM12)	7,750			
424				CIL	(da. 2/9. 01/07/2014 – SIM14)	10,450			
425				CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	9,400			
426				CIL	(da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	6,270			
427				CIL	(da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,780			
428				ATL	(da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,710			
429				STIP	(da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,900			
430				PGH	(da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,460			
431				SMG	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,190			
432				SOTETEL	(da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,630			
433				SOTETEL	(da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	12,700			
434				SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	0,880			
435				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	0,860			
436				SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	0,720			
437				SOTUVER	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,330			
438				SOTUVER	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,160			
439				SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,470			
440				SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,460			
441				SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	0,940			
442				SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	2,410			
443				SOTUVER	(da. 10/31. 16/07/2012 – STV12)	1,890			
444				SOTUVER	(da. 1/7. 18/07/2013 – STV13)	0,700	0,700	0,700	
445				SOTUMAG	(da. 3/41. 01/07/2014 – STV14)	0,310	0,300	0,300	
446				SIAME	(da. 3/40. 20/07/2015 – STV15)	0,320	0,280	0,280	
447				SIAME	(da. 1/3. 05/07/2010 – MGR10)	0,760			
448				SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,700			
449				SIAME	(da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,340			
450				ATTIJARI LEASING	(da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,390			
451				STEQ	(da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,110			
452				ELECTROSTAR	Action Rompue – TJLR	6,720			
					(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	5,340			
					(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	0,810			

LUNDI 02 JANVIER 2017

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
453				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)			B	
454				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)				
455				SOTRAPIL	(da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)				
456				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)				
457				SOTRAPIL	(da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)				
458				SOTRAPIL	(da. 1/17. 20/06/2014 - SPL14)				
459				SOTRAPIL	(da. 1/32. 18/06/2015 - SPL15)				
460				SOTRAPIL	(da. 1/39 01/07/2016 - SPL16)				
461				MODERN LEASING	(da. 1/4. 25/05/2015 - ML15)				
462				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)				
463				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,010	0,010	H H H	
464				SOMOCER	(da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)				
465				SOMOCER	(da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)				
466				SOMOCER	(da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)				
467				SOMOCER	(da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)				
468				SOMOCER	(da. 3/37. 25/08/2014 - SOM14)				
469				SOMOCER	(da. 1/23. 20/10/2015 - SOM15)	0,010	0,010		
470				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)				
471				GIF FILTER SA	(da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)				
472				GIF FILTER SA	(da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	0,010	0,010		
473				GIF FILTER SA	(da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,010	0,010	0,380 0,270	
474				GIF FILTER SA	(da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,050	0,050		
475				GIF FILTER SA	(da. 4/237. 27/04/2015 - GIF15)	0,010	0,010		
476				GIF FILTER SA	(da. 5/429. 31/07/2015 - GIF52)	0,020	0,020		
477				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)				
478				ASSAD	(da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)				
479				ASSAD	(da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)				
480				ASSAD	(da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,380	0,380		
481				ASSAD	(da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,270	0,270		
482				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)				
483				EL WIFACK	(da. 1/2.12/10/2015 -WIF15)			B	
484				SOKNA	(da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)				
485				SOKNA	(da. 2/5. 01/07/2014 - SOK14)				
486				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)				
487				ADWYA	(da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	0,040	0,040		
488				ADWYA	(da. 1/5. 04/08/2014 - ADW14)	1,590	1,590		
489				ADWYA	(da. 1/12. 31/12/2015 - ADW15)	0,510	0,510		
490				ADWYA	(da. 1/8. 07/11/2016 - ADW16)				
491				TPR	(da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,020	0,020		
492				TPR	(da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,650	0,650		
493				TPR	(da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,150	0,150	B	
494				TPR	(da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,600	0,600		
495				TPR	(da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,200	0,200		
496				TPR	(da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,080	0,010		
497				TPR	(da. 1/9. 26/07/2016 - TPR16)	0,310			
498				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,080			
499				SOPAT	(da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,120			
500				ARTES	(da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,900			
501				ARTES	(da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,850			
502				Carthage Cement	(da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,040		B	
503				New Body Line	(da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,170	0,160		
504				EURO-CYCLES	(da. 1/2. 01/06/2016 - ECY16)	20,430			
505				SAH	(da. 1/7. 05/08/2014 - SAH14)	2,470			
506				SAH	(da. 1/20. 05/09/2014 - SAH42)	0,840			
507				SAH	(da. 1/5. 23/06/2015 - SAH15)	2,770			
508				OFFICEPLAST	(da. 1/4. 16/12/2016 - PLS16)	0,780	0,750		
509				UNIMED	(da. 76/509. 26/07/2016 - UMD16)	1,490	1,270		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
510	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	4,050			H	12,850
511	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	6,470				
512	1	0,300	30-06-2016	AMI - Assurances Multirisques Ittihad	12,300	12,300	12,300		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance					
27									
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie					
27	1/28	15-12-94							
29	1/29	18-12-95							
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole					
21	1/3								
27	1/3								
33	1/4	01-01-86							
41	1/11	01-10-91							
45	1/20	15-02-94							
49	1/30	02-05-95							
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie					
33	1/15	20-01-95							
123	3/5			BT - Banque de Tunisie					
132	2/5								
138	1/10	15-07-94							
141	1/10	29-05-95							
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque					
46	1/24	18-01-93							
49	1/25	18-07-94							
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie					
63	1/6	01-09-93							
66	1/8	01-09-94							
69	1/10	11-09-95							
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing					
6	1/17	11-04-94							
8	1/18	15-05-95							
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie					
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat					

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS N° 32 DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du **28 décembre 2016** :

- 1- De retenir, pour l'année **2017**, les flottants et les facteurs de plafonnement ci-après, dans l'indice **TUNINDEX** et les **indices sectoriels** :

N°	Valeur	Nombre de titres admis dans les indices	Flottant arrondi à 10%	Facteur de plafonnement dans l'indice TUNINDEX
1	ADWYA	19 305 000	30%	1,0000000000000000
2	AETECH	2 223 334	20%	1,0000000000000000
3	AIR LIQUIDE TSIE	1 413 449	10%	1,0000000000000000
4	ALKIMIA	1 947 253	10%	1,0000000000000000
5	AMEN BANK	25 462 500	10%	1,0000000000000000
6	AMS	6 577 192	30%	1,0000000000000000
7	ARTES	38 250 000	20%	1,0000000000000000
8	ASSAD	12 000 000	40%	1,0000000000000000
9	ASSURANCES SALIM	2 660 000	10%	1,0000000000000000
10	ASTREE	4 000 000	10%	1,0000000000000000
11	ATB	100 000 000	30%	1,0000000000000000
12	ATL	25 000 000	40%	1,0000000000000000
13	ATTIJARI BANK	39 748 290	20%	1,0000000000000000
14	ATTIJARI LEASING	2 125 000	30%	1,0000000000000000
15	BEST LEASE	30 000 000	10%	1,0000000000000000
16	BH	34 000 000	10%	1,0000000000000000
17	BIAT	17 000 000	30%	1,0000000000000000
18	BNA	32 000 000	40%	1,0000000000000000
19	BT	180 000 000	50%	1,0000000000000000
20	BTE (ADP)	1 000 000	100%	1,0000000000000000
21	CARTHAGE CEMENT	172 134 413	40%	1,0000000000000000
22	CELLCOM	4 461 532	30%	1,0000000000000000
23	CEREALIS	4 888 889	20%	1,0000000000000000
24	CIL	5 000 000	30%	1,0000000000000000
25	CIMENTS DE BIZERTE	44 047 290	20%	1,0000000000000000
26	CITY CARS	13 500 000	20%	1,0000000000000000
27	DELICE HOLDING	54 907 262	20%	1,0000000000000000
28	ELBENE INDUSTRIE	10 000 000	20%	1,0000000000000000
29	ELECTROSTAR	2 450 000	50%	1,0000000000000000
30	ENNAKL AUTOMOBILES	30 000 000	10%	1,0000000000000000
31	ESSOUKNA	5 050 500	30%	1,0000000000000000
32	EURO-CYCLES	8 100 000	20%	1,0000000000000000
33	GIF-FILTER	10 563 994	40%	1,0000000000000000
34	HANNIBAL LEASE	5 740 000	20%	1,0000000000000000
35	HEXABYTE	2 083 334	30%	1,0000000000000000
36	ICF	2 100 000	20%	1,0000000000000000
37	LAND OR	4 700 000	40%	1,0000000000000000
38	MAGASIN GENERAL	11 481 250	20%	1,0000000000000000
39	Maghreb Intern Pub	4 398 937	10%	1,0000000000000000
40	MODERN LEASING	7 000 000	20%	1,0000000000000000
41	MONOPRIX	19 969 372	30%	1,0000000000000000
42	MPBS	6 150 000	40%	1,0000000000000000
43	NEW BODY LINE	3 864 000	40%	1,0000000000000000
44	OFFICEPLAST	6 242 160	40%	1,0000000000000000
45	ONE TECH HOLDING	53 600 000	10%	1,0000000000000000
46	PLAC. TSIE-SICAF	1 000 000	10%	1,0000000000000000
47	POULINA GP HOLDING	180 003 600	10%	1,0000000000000000
48	SAH	43 879 431	20%	1,0000000000000000
49	SERVICOM	3 537 000	50%	1,0000000000000000
50	SFBT	120 000 000	30%	1,0000000000000000
51	SIAME	14 040 000	40%	1,0000000000000000
52	SIMPAR	1 100 000	40%	1,0000000000000000
53	SIPHAT	1 800 000	10%	1,0000000000000000
54	SITS	15 600 000	30%	1,0000000000000000

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS N° 32 DU COMITE DES INDICES BOURSISERS - SUITE

N°	Valeur	Nombre de titres admis dans les indices	Flottant arrondi à 10%	Facteur de plafonnement dans l'indice TUNINDEX
55	SOMOCER	40 656 000	60%	1,0000000000000000
56	SOPAT	18 191 250	30%	1,0000000000000000
57	SOTEMAIL	26 200 000	10%	1,0000000000000000
58	SOTETEL	4 636 800	60%	1,0000000000000000
59	SOTIPAPIER	23 950 000	30%	1,0000000000000000
60	SOTRAPIL	3 963 960	30%	1,0000000000000000
61	SOTUMAG	12 000 000	20%	1,0000000000000000
62	SOTUVER	23 438 096	20%	1,0000000000000000
63	SPDIT - SICAF	28 000 000	20%	1,0000000000000000
64	STAR	2 307 693	20%	1,0000000000000000
65	STB	155 375 000	20%	1,0000000000000000
66	STEQ	1 400 000	10%	1,0000000000000000
67	TAWASOL GP HOLDING	108 000 000	20%	1,0000000000000000
68	TELNET HOLDING	11 028 000	40%	1,0000000000000000
69	TPR	50 000 000	30%	1,0000000000000000
70	TUNINVEST-SICAR	966 000	60%	1,0000000000000000
71	TUNIS RE	20 000 000	20%	1,0000000000000000
72	TUNISAIR	106 199 280	20%	1,0000000000000000
73	TUNISIE LEASING	9 000 000	30%	1,0000000000000000
74	UADH	36 953 847	30%	1,0000000000000000
75	UBCI	20 001 529	20%	1,0000000000000000
76	UIB	32 560 000	30%	1,0000000000000000
77	UNIMED	29 250 000	20%	1,0000000000000000
78	WIFACK INT BANK	30 000 000	20%	1,0000000000000000

2- De mettre à jour, à partir du **02 janvier 2017**, l'échantillon de l'indice **TUNINDEX20** comme suit :

- les valeurs **STB** et **TUNIS RE** quittent l'indice et
- les valeurs **SOMOCER** et **UNIMED** intègrent l'indice.

Ainsi, l'échantillon de l'indice **TUNINDEX20** pour l'année 2017 est composé des valeurs suivantes :

N°	Valeur	Nombre de titres admis dans l'indice	Flottant arrondi à 10%	Facteur de plafonnement
1	ATTIJARI BANK	39 748 290	20%	1,0000000000000000
2	BIAT	17 000 000	30%	0,967110739661925
3	BH	34 000 000	10%	1,0000000000000000
4	BT	180 000 000	50%	0,620490305113004
5	BNA	32 000 000	40%	1,0000000000000000
6	AMEN BANK	25 462 500	10%	1,0000000000000000
7	UIB	32 560 000	30%	1,0000000000000000
8	STAR	2 307 693	20%	1,0000000000000000
9	MONOPRIX	19 969 372	30%	1,0000000000000000
10	ARTES	38 250 000	20%	1,0000000000000000
11	ENNAKL AUTOMOBILES	30 000 000	10%	1,0000000000000000
12	UADH	36 953 847	30%	1,0000000000000000
13	UNIMED	29 250 000	20%	1,0000000000000000
14	SFBT	120 000 000	30%	0,636002562740829
15	POULINA GP HOLDING	180 003 600	10%	1,0000000000000000
16	DELICE HOLDING	54 907 262	20%	1,0000000000000000
17	EURO-CYCLES	8 100 000	20%	1,0000000000000000
18	SAH	43 879 431	20%	1,0000000000000000
19	SOMOCER	40 656 000	60%	1,0000000000000000
20	CARTHAGE CEMENT	172 134 413	40%	1,0000000000000000

RAPPEL :

- La composition des indices **TUNINDEXprice20** et **TNVWAP20** est la même que celle de l'indice TUNINDEX20.
- Les flottants et les facteurs de plafonnement des valeurs qui composent l'indice TNVWAP20, arrêtés lors de la présente réunion, sont disponibles.
- Un guide des indices boursiers est disponible sur le site web de la Bourse.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

REPARTITION DES TITRES DE CAPITAL COTES EN GROUPES DE COTATION

Sont retenues pour une cotation en continu pour l'année 2017, les valeurs ayant réalisé un nombre de transactions au moins égal à 1250.

A partir du **lundi 02 janvier 2017**, la répartition des titres de capital cotés en groupe de cotation sera comme suit:

Le Marché Principal :

- La valeur transférée du Fixing au Continu : **MAGASIN GENERAL**

Le Marché Alternatif :

- La valeur transférée du continu au Fixing : **SOTEMAIL**

La composition des groupes de valeurs

Liste des valeurs composant le **groupe 11**

N°	Groupe 11 - Continu
1	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
2	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
3	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air
4	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie
5	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie
6	BH - Banque de l'Habitat
7	TL - Tunisie Leasing
8	BT - Banque de Tunisie
9	STB - Société Tunisienne de Banque
10	BNA - Banque Nationale Agricole
11	AMEN BANK
12	ATB - Arab Tunisian Bank
13	UIB - Union Internationale de Banques
14	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation
15	CIL - Compagnie Internationale de leasing
16	ATL - Arab Tunisian Lease
17	PGH - Poulina Group Holding
18	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
19	SMG - Société Magasin Général S.A.
20	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
21	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries
22	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros
23	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques
24	Attijari Leasing
25	LSTR- ELECTROSTAR
26	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
27	MODERN LEASING
28	SOMOCER - Société Moderne de Céramique
29	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration
30	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad
31	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne
32	WIFACK INTERNATIONAL BANK
33	SOKNA- Société ESSOUKNA
34	ADWYA - Société Adwya
35	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium
36	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba
37	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services
38	HANNIBAL LEASE
39	SCB- Société Les Ciments de Bizerte
40	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance
41	ENNAKL Automobiles
42	TELNET HOLDING
43	OTH – One Tech Holding
44	CITY CARS
45	EURO CYCLES
46	CELLCOM
47	SAH – Société d'Articles Hygiéniques
48	MPBS – Manufacture de Panneaux Bois du Sud
49	SOTIPAPIER
50	DELICE HOLDING
51	UADH
52	UNIMED

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

REPARTITION DES TITRES DE CAPITAL COTES EN GROUPES DE COTATION-SUITE

Liste des valeurs composant le **groupe 12**

N°	Groupe 12 - Fixing
1	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)
2	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF
3	Air Liquide Tunisie
4	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie
5	Placements de Tunisie – SICAF
6	ASTREE – Compagnie d’Assurances et de Réassurances
7	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor
8	ELBENE Industrie
9	ALKIMIA - Société Chimique
10	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d’Invest. à Capital Risque
11	SALIM - Société d’Assurances SALIM
12	STEQ -Société Tunisienne d'Equipement
13	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie
14	BL-BEST LEASE

Liste des valeurs composant le **groupe 51**

N°	Groupe 51 – Continu
1	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel
2	Société SERVICOM
3	Société Carthage Cement
4	Société HEXABYTE
5	Société AE TECH
6	Société LAND’OR
7	Société New Body Line
8	Société CEREALIS
9	TGH-TAWASOL GROUP HOLDING
10	OFFICEPLAST

Liste des valeurs composant le **groupe 52**

N°	Groupe 52 – Fixing
1	SOTEMAIL
2	MIP-MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE

Liste des valeurs composant le **groupe 99**

N°	Groupe 99 – Fixing
1	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques

ADMISSION DES SOCIETES MISFAT ET MECATECH HOLDING

Lors de sa réunion du 28 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission des sociétés MISFAT et MECATECH HOLDING respectivement au Marché Principal et au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse.

Pour la société MISFAT :

- **Capital admis :** L'admission porte sur les **16 376 580** actions de nominal un dinar chacune constituant le capital actuel.
- **Offre de titres :** L'offre globale porte sur la cession de **7 456 240** actions existantes, soit **45,53%** du capital social.
- **Intermédiaires en charge de l'opération :** MAC SA et AFC sont respectivement introducteur et co-introducteur.

Pour la société MECATECH HOLDING

- **Capital admis :** L'admission porte sur les **89 766 441** actions constituant le capital actuel, ainsi que les **10 233 559** actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total **100 000 000** d'actions de nominal un dinar chacune.
- **Offre de titres :** L'offre globale porte sur **10 233 559** actions nouvelles à émettre, soit **10,23%** du capital social après augmentation du captal de la société.
- **Intermédiaires en charge de l'opération :** AFC et MAC SA sont respectivement introducteur et co-introducteur.

Etant précisé que MAC SA est l'évaluateur des deux sociétés MISFAT et MECATECH HOLDING.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive des deux sociétés précitées sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission pour chacune d'elles visé par le Conseil du Marché Financier.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 25/08/2016, son accord de principe quant à l’admission des actions de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l’introduction des actions SANIMED se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de **4,560 DT** l’action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l’opération:

Sur proposition du Conseil d’Administration réuni le 22/12/2014, l’Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13/05/2016 a approuvé le principe de l’ouverture du capital de la société SANIMED et l’introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d’augmentation du capital

L’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SANIMED réunie le 15/08/2016 a décidé d’augmenter son capital social d’un montant de 3 760 000 DT pour le porter de 8 640 000 DT à 12 400 000 DT et ce par la création et l’émission de 3 760 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d’émission de 4,560 DT l’action soit 1 DT de nominal et 3,560 DT de prime d’émission, à libérer intégralement à la souscription.

L’Assemblée Générale Extraordinaire du 15/08/2016, a décidé, au cas où les souscriptions réalisées n’atteignent pas la totalité de l’augmentation de capital décidée, de limiter le montant de l’augmentation du capital social au montant des souscriptions à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quart (3/4) du montant décidé de l’augmentation du capital.

La même Assemblée a délégué au Conseil d’Administration de la société les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l’augmentation de capital, de fixer les dates d’ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la libération et généralement de prendre toutes les mesures permettant la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d’Administration réunit le 15/08/2016 a fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er Janvier 2016.

Droit préférentiel de souscription

L’Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15/08/2016 a décidé de réserver l’intégralité de la souscription à l’augmentation de Capital au public à l’occasion de l’introduction en bourse des titres de la société SANIMED au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital, au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l’augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L’émission se fera par le moyen d' :

Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 376 000 actions nouvelles, représentant 10% de l’offre globale, 16,67% de l’offre au public et 3,03% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la BVMT.

Un Placement Global de 1 880 000 actions nouvelles, représentant 50% de l’offre globale, 83,33% de l’offre au public et 15,16% du capital social de la société après augmentation, auprès d’investisseurs institutionnels ou autres qu’institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès d’un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l’AFC désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l’Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n’auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l’OPF et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l’OPF et inversement.

Un Placement Privé de 1 504 000 actions représentant 40% de l’émission globale et 12,13% du capital social de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et Maxula Bourse et dirigé par l’AFC désigné comme établissement chef de file.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Privé n’auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l’OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s’engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en bourse, puis à l’issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- ✓ Quelque soit le porteur des titres,
- ✓ Après information préalable du CMF,
- ✓ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l’acquéreur s’engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax - Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est soumise aux dispositions du Code d’Incitation aux investissements promulgué par la loi 93-120 du 27 décembre 1993. (Les dispositions du code d’Incitation aux Investissement demeurent applicables jusqu’à l’entrée en vigueur, le 1er janvier 2017, de la nouvelle loi sur l’investissement promulguée le 30 septembre 2016.)

Date de constitution : 27 Avril 1998

Capital social: Le capital social de SANIMED s’élève à 8 640 000 dinars divisé en 8 640 000 actions ordinaires de nominal un (1) dinar entièrement libérées

Objet social: La société a pour objet la fabrication des matériaux de construction et principalement les articles sanitaires de tous genres ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières ou mobilières se rattachant à l’objet social ou pouvant en favoriser son développement, et toutes autres opérations permettant directement ou indirectement à la réalisation de l’objectif de la société ou à son élargissement et son développement.

2- Période de validité de l’offre

L’Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **05/12/2016 au 16/12/2016 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **05/12/2016**. Etant entendu qu’à l’égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/12/2016 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l’action SANIMED, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 4,560 DT aussi bien pour l’Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global et pour le Placement Privé.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions de la société SANIMED dans le cadre de l’Offre à Prix Ferme s’effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande de souscription. En cas de satisfaction partielle des demandes de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l’Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions SANIMED dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé s’effectue auprès du syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement Chef de file, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription des actions de la société SANIMED exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse AFC et MAXULA BOURSE sont seuls habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de SANIMED exprimées dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 01 700 0221192005754 64 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de 3 760 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital représentant 30,32% du capital après la réalisation de l'augmentation.

6-1 Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 376 000 nouvelles actions à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie.

Les 376 000 actions offertes dans le cadre de l'OPF seront réservées aux Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 500 actions et au maximum 62 000 actions pour les non institutionnels (soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation) et 376 000 actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et au Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs :

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physique majeurs tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieure à 500 actions, ni supérieur à :

- 62 000 actions pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation ;
- 376 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demande de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modalité de satisfaction des demandes de souscriptions :

Les demandes de souscriptions seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera reparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 62 000 actions pour les non Institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

6.2 Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 1 880 000 actions nouvelles, émises à l'occasion de l'augmentation de capital, soit 15,16% du capital après réalisation de l'augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels ou autres qu'institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse AFC et MAXULA BOURSE et dirigé par AFC désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 54 824 actions, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 000 DT ni supérieur à 620 000 actions pour les institutionnels et à 62 000 actions pour les non institutionnels.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription. Toute violation de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et sera centralisé par l'AFC, intermédiaire en bourse.

6.3 Placement Privé

Dans le cadre du Placement Privé, **1 504 000 actions nouvelles** représentant **12,13%** du capital de la société après augmentation seront offertes.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

7- Transmission des demandes de souscriptions et centralisation

7.1 Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent, **par catégorie**, les états des demandes de souscriptions reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon le modèle établi par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **Mardi 20 décembre 2016 à 17h00**.

La centralisation des demandes de souscription transmises par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au : Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis à l'Intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

7.2 Placement Global :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file AFC, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

7.3 Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file AFC intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société AFC intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

8-Ouverture des plis et dépouillement :

8.1 Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, **le mercredi 21 décembre 2016**, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et de MAXULA BOURSE, intermédiaire en Bourse Co-introducteur, en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT , des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8.2 Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous plis fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

8.3 Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite favorable (**souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation de capital**), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en Bourse, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire en Bourse est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 11/10/2016, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société SANIMED le code ISIN : **TN0007730013** et aux actions nouvelles le code ISIN : **TN0007730021**.

La société SANIMED s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'AFC intermédiaire en Bourse.

11- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

12- Avantage fiscal

Avantage fiscal dans le cadre d'une société qui adhère à un Programme de Mise à Niveau: le Décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011 a porté sur l'adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec le champ d'intervention des sociétés d'investissement à capital risque SICAR et des fonds communs de placement à risque FCPR, notamment dans le cas de la souscription dans des actions nouvellement émises par des entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau.

C'est le cas de SANIMED qui adhère à son deuxième programme de mise à niveau, le comité de pilotage du programme de mise à niveau COPIL a décidé lors de sa réunion du 29 avril 2016 l'attribution d'une prime de mise à niveau de 975 000 dinars.

13- Listing sponsor

La société AFC, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société SANIMED pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SANIMED sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SANIMED doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marche Financier doit être informé de toute désignation.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE**AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «SANIMED» SUITE****14- Contrat de liquidité**

L'actionnaire de référence AB-CORPORATION s'est engagé à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de SANIMED et qui se présente comme suit:

- Une somme en numéraire de 800 000 DT
- Un total de 176 000 actions.

Ce contrat a été confié à MAXULA Bourse, intermédiaire en bourse.

15- Régulation du cours boursier

L'actionnaire de référence AB Corporation de la société SANIMED s'engage, après l'introduction de la société en bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse MAXULA Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N°16-0948 du 18 Novembre 2016 et du document de référence « SANIMED 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 18 novembre 2016 sous le N°16-006.

La note d'opération et le document de référence « SANIMED 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SANIMED », de l'AFC, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur les sites internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.tn et de la Bourse : www.bvmt.com.tn

COMMUNIQUE DU CMF

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la société SANIMED a décidé de proroger les délais de souscription à l'augmentation de son capital (objet de la note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion d'une Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission au Marché Alternatif de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 18/11/2016 sous le n° 16-948) et ce, pour permettre à des partenaires investisseurs de participer à ladite opération.

En conséquence, et à la demande de l'AFC, intermédiaire en bourse introducteur et de Maxula Bourse intermédiaire en bourse co-introducteur, la période de souscription à ladite augmentation de capital, initialement prévue du 05/12/2016 au 16/12/2016 inclus, a été prorogée au **06/01/2017 inclus**.